

Les crédits

Monsieur le Président, le troisième aspect qui est touché par la résolution a trait aux eaux canadiennes. Nous savons que le vice-premier ministre, il y a 18 mois, a défini une politique globale pour le gouvernement fédéral en matière de la qualité de l'eau et des eaux canadiennes. Cette politique a établi des directives générales qui ont été ensuite raffinées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Nous avons en plus annoncé, en avril dernier, que pour protéger la qualité des eaux canadiennes, nous avions entamé depuis quelques mois, depuis même près de deux ans, une étude sur la qualité de l'eau à la suite des rejets des papetières.

Je crois que l'un des grands problèmes de pollution que nous avons au Canada, monsieur le Président, est celui des rejets des papetières. Notre gouvernement, notre ministère, en collaboration avec d'autres provinces, est en train d'exécuter et d'accomplir un programme d'échantillonnage qui va nous permettre de savoir exactement quelle est la situation des rejets dans les rivières et les fleuves, du fait des papetières. Et nous savons bien que les gros problèmes sont au nombre de deux: il s'agit de la dioxine et du furane, deux produits toxiques très dangereux. Les premiers résultats qui nous viennent à la suite des informations que nous avons obtenues et exigées des compagnies de papiers, sont à l'effet que le niveau de furane et de dioxine est trop élevé dans les rivières canadiennes, parfois à un degré alarmant, ce qui a même dû, dans certains cas, faire fermer les pêches, dans d'autres, comme dans le cas de la Saint-Maurice, par exemple, aviser les citoyens de ne pas trop consommer d'un certain type de poissons.

La conclusion de tout cela, monsieur le Président, c'est qu'au terme de cet échantillonnage, nous serons en mesure, d'ici la fin 1990, de définir des règlements très sévères applicables à toutes les papetières pour l'ensemble du territoire canadien, pour contrôler la furane et la dioxine.

Deuxièmement, nous savons qu'il existe une série de règles adoptées en vertu de la Loi des pêches qui, depuis 1971, tente de régler le problème des substances toxiques dans l'eau pour l'ensemble de l'éventail des substances toxiques, en outre, du furane et de la dioxine.

Le problème est que ces règles sont désuètes, qu'elles ne s'appliquent pas aux papetières construites avant 1971, qui sont les plus nombreuses et les plus polluantes.

Alors, nous sommes en train également de définir un ensemble de règles qui s'appliqueront à toutes les papetières, monsieur le Président, pour tous les autres toxi-

ques, et nous croyons pouvoir le faire d'ici deux ou trois ans, étant une opération extrêmement complexe.

J'ai eu le plaisir aujourd'hui d'annoncer à Montréal, monsieur le Président, un programme tout à fait spécial qui illustre le genre d'actions que nous voulons faire. Nous sommes maintenant dans l'ère de l'action dans le domaine de l'environnement. Les citoyens sont inquiets. Ils veulent surtout maintenant qu'on leur donne un sens de direction.

Les citoyens veulent savoir qu'est-ce que les pouvoirs publics veulent faire, avec quels moyens, et vers quel objectif.

Monsieur le Président, ce gouvernement a passé à l'action. Nous avons adopté des lois, adopté des règlements, prévu des programmes de nettoyage. Et, aujourd'hui en particulier, j'ai annoncé, que dans le cadre de la dépollution du Saint-Laurent, le fonds de 110 millions de dollars est maintenant opérationnel. Nous avons signé une entente d'harmonisation avec Québec pour que Québec puisse compléter les efforts du plan d'action fédéral. Et je peux dire, monsieur le Président, que nous sommes maintenant dans l'ère des actions concrètes.

Nous avons tous fait trop de discours. Tout le monde fait des discours sur l'environnement. C'est de l'action qu'il faut maintenant! Je souhaiterais qu'il n'y ait plus que des annonces d'actions et qu'elles puissent s'insérer dans un plan d'ensemble. Je considère que ma responsabilité essentielle, comme ministre de l'Environnement, c'est de répondre à ces attentes et de traduire les inquiétudes des citoyens en actions concrètes à l'intérieur d'un plan global que j'entends soumettre au gouvernement au cours des prochains mois.

[Traduction]

M. le vice-président: Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Je regrette d'interrompre le débat, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que les députés accepteront à l'unanimité que je présente la motion suivante, qui est appuyée par le député de Beaches—Woodbine (M. Young):

Que nonobstant les dispositions de l'alinéa 45(5)a) du Règlement, tout vote par appel nominal sur la motion d'opposition relative aux travaux des subsides d'aujourd'hui soit différé au lundi 12 juin 1989, à dix-huit heures.

Je pense qu'il est à l'avantage de la Chambre d'en être sûre.